



**TOURAIN VAL DE VIENNE**  
Communauté de communes

**PLUi**

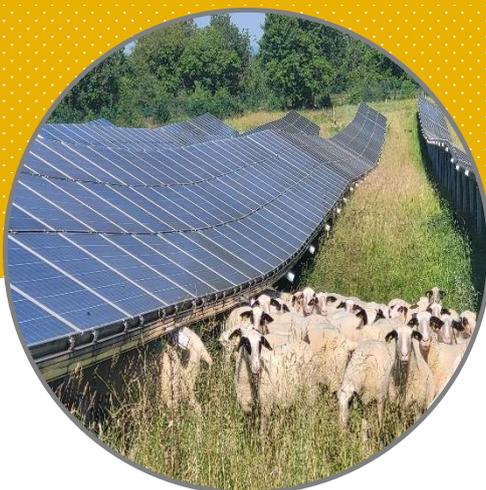
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## Déclaration de projet n°3 Panzoult - projet Valeco cahier de concertation



Service Aménagement et Urbanisme  
14 route de Chinon à Panzoult  
Tél. 02 47 97 04 45  
amenagement.urbanisme@cc-tvv.fr

cc-tvv.fr  



<b>VERSION</b>	<b>DATE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Version mise en place au siège de la CCTVV et en mairie de Panzoult	24 avril 2025	Cahier de concertation préalable relatif à la DecPro n°3

# 1

## **RAPPEL DU CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CAHIER DE CONCERTATION**

## Rappel du contexte

La Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 27 janvier 2020.

Depuis cette date, le PLUi a évolué via :

- Une mise à jour des annexes réalisée le 21 mars 2024,
- Une mise en compatibilité par la déclaration de projet n°2 approuvée le 25 novembre 2024,
- Une révision allégée n°1 approuvée le 24 février 2025,
- Une révision allégée n°2 approuvée le 24 février 2025,
- Une modification n°1 approuvée le 24 février 2025.

Une procédure de déclaration de projet n°1 est également en cours pour un projet agrivoltaïque sur la commune de Neuil.

Plus d'informations sur cette procédure sont disponibles sur le site internet : [www.cc-tvv.fr](http://www.cc-tvv.fr)

Aujourd'hui, les élus de la Communauté de communes ont décidé de faire évoluer le PLUi pour permettre la réalisation d'un projet privé actuellement incompatible avec le document en vigueur et considéré comme d'intérêt général.

## Objectifs du cahier de concertation

Ce cahier de concertation est accompagné d'une notice qui permet aux habitants et riverains d'obtenir une information sur le projet d'évolution du PLUi, préalablement à l'enquête publique.

Chacun peut déposer ses remarques ou ses interrogations concernant le projet dans ce cahier de concertation qui restera disponible jusqu'au **30 mai 2025**.

Au-delà du cahier de concertation, les remarques peuvent être transmises par mail à l'adresse : [amenagement.urbanisme@cc-tvv.fr](mailto:amenagement.urbanisme@cc-tvv.fr).

Une enquête publique officielle sera organisée dans les prochains mois.

Elle portera à la fois sur le projet et sur l'évolution du PLUi pour permettre sa réalisation. Cette enquête publique sera annoncée dans la presse 15 jours avant son lancement et devrait durer 1 mois.

À cette occasion, des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur.

2

# REMARQUES DÉPOSÉES

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque

Date	Nom et coordonnées	Remarque



urbago ●  
Atelier d'urbanisme